|  |
| --- |
| EUR 57/9113/2025 – Kazakhstan - 10 mars 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 021/25 |
| Un blogueur satiriste arrêté en raison d’une publication |
| KAZAKHSTAN |

Temirlan Ensebek est un blogueur, auteur et créateur du compte Instagram satirique Qaznews24. Il a été arrêté le 17 janvier et inculpé au titre de l’article 174 du Code pénal du Kazakhstan de vagues accusations d’«incitation à la discorde interethnique», en raison d’une publication sur le compte Instagram Qaznews24. Les poursuites intentées à son encontre sont motivées par des considérations politiques: il est pris pour cible en raison de ses activités militantes et de ses publications satiriques, critiques à l’égard du gouvernement du Kazakhstan.

Le 17 janvier 2025, Temirlan Ensebek (également appelé Ensebekov), blogueur, créateur de contenus et auteur pour la publication satirique en ligne Qaznews24, qui était l'un des cas présentés dans le cadre de la campagne 2021 Écrire pour les droits d’Amnesty International, a été arrêté par la police près de son domicile à Almaty, au Kazakhstan.

Il a été inculpé au titre de l’article 174 du Code pénal du Kazakhstan d’«incitation à la discorde interethnique» et placé en détention provisoire pendant deux mois. Cette accusation se fonde sur une publication postée en janvier 2024 sur Qaznews24 qui reprenait la chanson kazakhe «Yo, Oryslar» («Yo, les Russes») en réponse aux propos tenus par Tina Kandelaki, personnalité médiatique russe, qui a affirmé que la langue russe faisait l’objet de discriminations au Kazakhstan. Cette chanson, dont les auteurs restent inconnus, circule depuis plus de 20 ans et présente des paroles offensantes. Pourtant, elle n’a été interdite qu’après l’arrestation de Temirlan Ensebek.

Des organisations kazakhes, régionales et internationales de défense des droits humains, ainsi que des journalistes et des initiatives de la société civile, ont condamné les poursuites engagées contre Temirlan Ensebek, estimant qu'elles étaient motivées par des considérations politiques et visaient à le sanctionner pour ses critiques soutenues à l'égard des autorités sur Qaznews24.

S’il est déclaré coupable, il encourt une amende de 29 millions de tenge (environ 55’000 euros), assortie de restrictions à sa liberté, ou une peine d’emprisonnement comprise entre deux et sept ans.

Ce n'est pas la première fois qu'il est poursuivi en justice. En 2021, il fut l'un des héros de la campagne d’Amnesty International Écrire pour les droits après avoir été ciblé au titre de l'article 274 du Code pénal du Kazakhstan pour «diffusion délibérée de fausses informations». Officiellement, à titre de «témoin ayant le droit de se défendre», il n'était pas restreint dans ses déplacements, mais était légalement tenu de retourner à son lieu de résidence officiel à Almaty s'il était convoqué par la police. En cas d’inculpation, il risquait une amende de 16’000 euros, des peines de travaux d'intérêt général, jusqu'à trois ans de restriction de liberté, ou une peine d'emprisonnement.

Les poursuites engagées contre lui en 2021 étaient également liées à Qaznews24: dans ses publications, il tournait en dérision les informations officielles, notamment les déclarations du gouvernement et celles de l'Administration spirituelle des musulmans du Kazakhstan, soutenue par l'État. Alors qu’un avertissement indiquait que le contenu de Qaznews24 était satirique, le 15 mai 2021, la police l'a arrêté, a perquisitionné son domicile et saisi son téléphone, son ordinateur et son modem.

L’enquête préliminaire visant Temirlan Ensebek a été officiellement close le 22 juillet 2022, la confirmation des autorités ayant été reçue le 15 septembre de la même année.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **10 septembre** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **kazakh, russe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Responsable du Bureau du procureur de la ville d’AlmatyHead of the Almaty City Prosecutor’s OfficeKaripbekov Serik Akmyrzinovich Zheltoksan Street, 189 Almaty A15K0M9 Kazakhstan**E-mail:** **7272101@prokuror.kz**  | Ambassade de la République du KazakhstanTavelweg 23074 Muri b. BerneFax: 031 310 14 72E-mail: bern@mfa.kz  |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 021/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Head of the Almaty City Prosecutor’s Office
Karipbekov Serik Akmyrzinovich
Zheltoksan Street, 189
Almaty
A15K0M9
Kazakhstan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude face aux poursuites intentées à l’encontre du blogueur Temirlan Ensebek.** Le 17 janvier, il a été arrêté et inculpé au titre de l’article 174 du Code pénal du Kazakhstan d’accusations vagues et à caractère politique, à savoir «incitation à la discorde interethnique».

Ces accusations découlent d’une publication de janvier 2024 sur Qaznews24 qui reprenait la chanson kazakhe «Yo, Oryslar» («Yo, les Russes») en réponse aux déclarations faites par une présentatrice télé russe. Cette chanson, dont les auteurs demeurent inconnus, circule depuis plus de 20 ans et certaines paroles sont offensantes. Cependant, elle n’a été interdite par les autorités qu’après la détention de Temirlan Ensebek, ce qui soulève de vives inquiétudes quant à l'application sélective de la loi et aux poursuites motivées par des considérations politiques.

Ce n'est pas la première fois que les autorités kazakhes s'en prennent à Temirlan Ensebek pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et ce n'est pas non plus la première fois que l'article 174 est invoqué pour réprimer la dissidence. Les poursuites visant Temirlan Ensebek constituent un acte de représailles pour son militantisme et une violation flagrante du droit à la liberté d’expression au Kazakhstan.

**En conséquence, je vous prie instamment de prendre toutes les mesures nécessaires afin d’assurer la libération immédiate et inconditionnelle de Temirlan Ensebek, d'abandonner toutes les charges retenues contre lui et de garantir son droit de poursuivre ses activités sans restrictions excessives.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Kazakhstan, Tavelweg 2, 3074 Muri b. Berne

Fax: 031 310 14 72 / E-mail: bern@mfa.kv